

COMMUNE DE JETTE

RAPPORT ANNUEL

**DU COLLEGE DES BOURGMESTRE
ET ECHEVINS**

**PRESENTE EN EXECUTION DE L'ARTICLE 7 DE
L'ORDONNANCE CONJOINTE DU
14 DECEMBRE 2017 SUR LA TRANSPARENCE DES
REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES
PUBLICS BRUXELLOIS**

ANNEE CIVILE 2018

Le collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Jette

vous présente le rapport annuel de l'année civile 2018 en exécution de l'article 7 de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Jette, le 18 juin 2019

Pour le collège :

Par ordre :
Le Secrétaire communal,



B. Goeders



Le Bourgmestre,

H. Doyen

RELEVÉ DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES
DE TOUTE NATURE AINSI QUE TOUS LES
FRAIS DE REPRESENTATION OCTROYES
AUX MANDATAIRES PUBLICS

En sa séance du 27/02/2013, le conseil communal a décidé de fixer les rémunérations comme suit :

1. De fixer le montant forfaitaire pour une connexion Internet au domicile des conseillers à 25€ par mois par conseiller;
2. **Jetons de présence des conseillers communaux :**
Le montant du jeton de présence à allouer aux membres du conseil communal qui assistent aux séances du conseil communal ainsi qu'aux séances de la commission unique ou de toute autre commission officielle instituée par le conseil communal, est fixé à 125 € brut.
3. **Rémunération des membres du collège des bourgmestre et échevins :**
Les membres du collège des bourgmestre et échevins sont rémunérés conformément aux dispositions de la nouvelle loi communale.
4. **Outils de travail mis à disposition des mandataires :**
Dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les outils de travail suivants peuvent être mis à disposition :
Collège des bourgmestre et échevins : Une voiture de fonction avec chauffeur sera mise à disposition pour l'ensemble des membres du collège des bourgmestre et échevins afin de se déplacer dans le cadre de leur fonction. Les frais d'assurance, d'entretien, de carburant et d'assistance technique sont pris en charge par la commune.
Bourgmestre : Un bureau équipé de matériel informatique et de matériel de bureau (notamment papier, enveloppes avec en-tête « Cabinet du Bourgmestre », cartes de visite), une tablette ou un pc hyper portable avec connexion Internet permanente et les licences y afférentes, un GSM dont la totalité des frais d'utilisation est prise en charge par la commune.
Échevins : Un bureau équipé de matériel informatique et de matériel de bureau (notamment papier, enveloppes avec en-tête « Echevin », cartes de visite), une tablette ou un pc hyper portable avec connexion Internet permanente et les licences y afférentes, une intervention forfaitaire mensuelle de 50 € sur leurs frais de GSM.
Conseillers communaux : Du papier, des enveloppes avec en-tête « Conseiller communal », des cartes de visite, un montant forfaitaire mensuel de 25 € pour une connexion INTERNET au domicile.
5. **Frais de représentation :**
Bourgmestre : 3.000 € par an
Échevin : 1.000 € par an.
Les frais de représentation sont remboursés à posteriori sur présentation d'un justificatif contenant les informations complètes relatives au montant de la dépense et à sa raison d'être.

Peuvent entrer en ligne de compte comme frais de représentation des membres du collège des bourgmestre et échevins dans le sens de l'ordonnance du 12/01/2006

sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois, les dépenses suivantes :

- Les frais de restaurant exposés à l'initiative d'un membre du collège des bourgmestre et échevins pour discuter d'un dossier qui relève de sa compétence ;
- Les frais exposés à l'initiative d'un membre du collège des bourgmestre et échevins pour la remise d'un prix dans le cadre d'une organisation non communale en relation avec sa fonction ;
- Les frais d'achats de fleurs et/ou de cadeaux offerts dans le cadre des relations publiques à l'initiative d'un membre du collège des bourgmestre et échevins et remis dans le cadre d'une organisation non communale en relation avec sa fonction.

Rémunérations annuelles brutes des membres du collège des bourgmestre et échevins pour l'année 2018 :

Hervé DOYEN, Bourgmestre	115.135,59 €
Geoffrey LEPERS, Echevin jusqu'au 30/11/18	79.839,43 €
Bernard VAN NUFFEL, Echevin	86.447 €
Benoît GOSSELIN, Echevin	80.204,55 €
Claire VANDEVIVERE, Echevine	86.447 €
Paul LEROY, Echevin jusqu'au 30/11/18	79.839,43 €
Brigitte GOORIS, Echevine jusqu'au 30/11/18	85.411,84 €
Nathalie DE SWAEF, Echevine	86.447 €
Mounir LAARISSI, Echevin	86.447 €
Olivier CORHAY, Echevin depuis le 01/12/18	6.607,57 €
Shirley DOYEN, Echevine depuis le 01/12/18	6.607,57 €
Jacob KAMUANGA, Echevin depuis le 01/12/18	6.607,57 €

Rémunérations annuelles brutes des conseillers communaux pour l'année 2018 (jetons de présence) :

Josiane De Kock (jusqu'au 30/11/18)	2.500 €
Bernard Lacroix (jusqu'au 30/11/18)	1.750 €
Jean-Louis Pirottin (jusqu'au 30/11/18)	2.750 €
Myriam Vanderzippe	3.125 €
Pierre Dewaels (jusqu'au 30/11/18)	4.000 €

Fouad Ahidar	3.000 €
Annemie Maes	2.875 €
Charles-Henri Dallemagne (jusqu'au 30/11/18)	2.375 €
Jacob Kamuanga (jusqu'au 30/11/18)	2.500 €
Joëlle Electeur	3.000 €
Yassine Annhari	2.250 €
Steve Hendrick (jusqu'au 30/11/18)	2.125 €
Jeannette Biwa Mpia (jusqu'au 30/11/18)	2.000 €
Valérie Molhant	2.500 €
Orhan Aydin	2.750 €
Fabienne Kwiat (jusqu'au 30/11/18)	2.000 €
Olivier Corhay (jusqu'au 30/11/18)	2.750 €
Halima Amrani	2.375 €
Patricia Rodrigues da Costa	2.750 €
Sellam El Ktibi (jusqu'au 30/11/18)	2.500 €
Sara Rampelberg	2.250 €
Christophe Demol	750 €
Ghezala Cherifi (jusqu'au 30/11/18)	2.375 €
Soâd Souri (jusqu'au 30/11/18)	1.125 €
Julien Casimir (jusqu'au 30/11/18)	1.875 €
Benjamin Goeders (jusqu'au 23/04/18)	625 €
Guy Opdebeeck (jusqu'au 30/11/18)	1.500 €
Douven Michèle (du 24/04 au 30/11/18)	250 €
Leroy Paul (à partir du 01/12/2018)	750 €
Lepers Geoffrey (à partir du 01/12/2018)	500 €
Van Cauter Xavier (à partir du 01/12/2018)	500 €
Vandenbrande Nathalie (à partir du 01/12/2018)	500 €
Vossen Laura (à partir du 01/12/2018)	375 €
Kurt Christophe (à partir du 01/12/2018)	500 €
Barris Salima (à partir du 01/12/2018)	500 €
Nsikungu-Akhiet Mauricette (à partir du 01/12/2018)	250 €
El Ghoul Saïd (à partir du 01/12/2018)	500 €
Poschet Joris (à partir du 01/12/2018)	500 €
Naessens Thomas (à partir du 01/12/2018)	375 €
Salek Fatima (à partir du 01/12/2018)	500 €
Sinani Behar (à partir du 01/12/2018)	375 €
Devacht Cindy (à partir du 01/12/2018)	500 €
Gatz Sven (à partir du 01/12/2018)	250 €
Güven Eren (à partir du 01/12/2018)	500 €
De Bondt Chantal (à partir du 01/12/2018)	500 €
Marin Gianni (à partir du 01/12/2018)	500€

Frais de GSM pour les membres du collège des bourgmestre et échevins pour l'année 2018 :

Hervé DOYEN, Bourgmestre	758,01 €
Geoffrey LEPERS, Echevin	550,00 €
Bernard VAN NUFFEL, Echevin	600,00 €
Benoît GOSSELIN, Echevin	600,00 €
Claire VANDEVIVERE, Echevine	600,00 €
Paul LEROY, Echevin	550,00 €
Brigitte GOORIS, Echevine	550,00 €
Nathalie DE SWAEF, Echevine	600,00 €
Mounir LAARISSI, Echevin	600,00 €
Olivier CORHAY, Echevin	50,00 €
Shirley DOYEN, Echevine	50,00 €
Jacob KAMUANGA, Echevin	50,00 €

Frais de DATA pour les membres du collège des bourgmestre et échevins pour l'année 2018 :

Hervé DOYEN, Bourgmestre	72 €
Geoffrey LEPERS, Echevin	156 €
Bernard VAN NUFFEL, Echevin	72 €
Benoît GOSSELIN, Echevin	72 €
Claire VANDEVIVERE, Echevine	134,53 €
Paul LEROY, Echevin	72 €
Brigitte GOORIS, Echevine	72 €
Nathalie DE SWAEF, Echevine	72 €
Mounir LAARISSI, Echevin	72 €
Olivier CORHAY, Echevin	0
Shirley DOYEN, Echevine	0
Jacob KAMUANGA, Echevin	0

Frais internet pour les conseillers communaux pour l'année 2018 :

Josiane De Kock	0,00 €
Bernard Lacroix	275,00 €
Jean-Louis Pirottin	275,00 €
Myriam Vanderzippe	300,00 €
Pierre Dewaels	275,00 €
Fouad Ahidar	300,00 €
Annemie Maes	0,00 €
Charles-Henri Dallemagne	275,00 €
Jacob Kamuanga	275,00 €
Joëlle Electeur	300,00 €
Yassine Annhari	300,00 €
Steve Hendrick	275,00 €
Jeannette Biwa Mpia	275,00 €

Valérie Molhant	300,00 €
Orhan Aydin	300,00 €
Fabienne Kwiat	275,00 €
Olivier Corhay	275,00 €
Halima Amrani	300,00 €
Patricia Rodrigues da Costa	300,00 €
Sellam El Ktibi	275,00 €
Sara Rampelberg	300,00 €
Christophe Demol	200,00 €
Ghezala Cherifi	275,00 €
Soâd Sourî	275,00 €
Julien Casimir	275,00 €
Benjamin Goeders	100,00 €
Opdebeeck Guy	0,00 €
Douven Michèle	75,00 €
Leroy Paul	25,00 €
Lepers Geoffrey	25,00 €
Van Cauter Xavier	25,00 €
Vandenbrande Nathalie	25,00 €
Vossen Laura	25,00 €
Kurt Christophe	25,00 €
Barris Salima	25,00 €
Nsikungu-Akhiet Mauricette	25,00 €
El Ghoul Saïd	25,00 €
Poschet Joris	25,00 €
Naessens Thomas	25,00 €
Salek Fatima	25,00 €
Sinani Behar	25,00 €
Devacht Cindy	25,00 €
Gatz Sven	25,00 €
Güven Eren	25,00 €
De Bondt Chantal	25,00 €
Marin Gianni	25,00 €

INVENTAIRE DE TOUS LES MARCHES PUBLICS
CONCLUS PAR L'ADMINISTRATION
COMMUNALE DE JETTE

Voir annexe

LISTE DES SUBSIDES OCTROYÉS

Voir annexe

PRESENCES EN REUNION

Voir annexe

LISTE DES VOYAGES

Néant.

Mme Nathalie De Swaef, échevine, a perçu un montant de 350,00 € concernant des frais d'hébergement (voir décision de collège en annexe)